

tent d'affirmer qu'il n'y a aucune grève nouvelle. Une cinquantaine d'ouvriers se sont promenés en ville en chantant. Voilà toute la manifestation, elle n'a rien d'inquiétant.

UN SOLDAT BRULÉ VIF

Le soldat Charles-Michel Galloni, de la 4^e compagnie du 1^{er} bataillon du 87^e de ligne à Saint-Quentin, s'était chargé lundi à six heures du matin, d'allumer le feu du poêle de la salle d'arme. Le feu ne s'alluma point assez vite, Galloni eut la fatale idée d'avoir recours à l'essence de pétrole. Il avait précisément sous la main un bidon plein de ce dangereux liquide.

Galloni prend donc le bidon et verse de l'essence dans le poêle ; immédiatement le feu prend, et il fait qu'une longue flamme s'échappe par le trou et vient échapper les vêtements du soldat. Celui-ci, effrayé, laisse tomber le bidon. L'accident devient alors plus grave : l'essence s'allume, et en un instant, le malheureux Galloni est littéralement en flammes.

A ses cris, plusieurs militaires arrivent, ils parviennent à étouffer le feu, mais le pauvre soldat a été brûlé horriblement brûlé, et c'est au milieu d'autres souffrances que, transporté à l'Hôtel-Dieu, il y est mort dans la nuit.

Galloni n'avait que dix-neuf ans ; il était engagé volontaire.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Redaction.

Monsieur le Directeur,
Je trouve dans votre journal de mardi, au compte-rendu de la séance du tribunal correctionnel du lundi sept janvier, un article contenant une condamnation pour vol de peaux à l'atelier de Messieurs Masurel et Kaut.

Votre reporter a dû à son inat se faire l'instrument d'une manœuvre perfide et malveillante à mon égard.

Il y est dit que le nommé P. Rivals de Croix, portait « au vieux Catel » les peaux volées et que celui-ci payait en petites varres.

Or je porte le même nom que l'individu incriminé.

J'ai soixante-dix ans et il semblerait que l'épithète de vieux me désigne plutôt qu'un certain Jean-Baptiste Catel dit « Tonitte », conseiller municipal et cabaretier, âgé au plus de cinquante ans.

C'est pourquoi je vous prie d'informer vos lecteurs que Jean-Baptiste Catel, boulanger à Croix, n'a rien de commun avec le redoutable usurmacé.

Vous m'amenez, du reste, à soulever une question intéressante et que tout le monde se pose en ce moment dans le village : le redoutable n'est-il pas punissable en droit français ? Peut-on transiger en matière correctionnelle et arrêter ainsi l'action publique ? Ou bien la qualité de conseiller municipal est-elle de nos jours une immunité et une sauvegarde contre toutes les poursuites judiciaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

J.-B. CATELLE.

Croix, le 9 janvier 1884.

Monsieur le Rédacteur,
du Journal de Roubaix

J'ai recours à votre obligeance habituelle, pour signaler, à qui de droit, un fait des plus regrettables.

En face de ma maison, sentier du « Beau-Chêne », se trouve un fossé continuellement rempli d'immondices, qui empêchent les eaux d'écouler. Ces eaux d'eau et de boue forment un foyer d'infection qui empêche le quartier, et qui, naturellement, est très nuisible à la santé publique.

Espérons qu'il aura suffi de signaler cet état de chose pour qu'on y remédie.

J.-B. HUYS

sentier, sentier du « Beau-Chêne »

HISTOIRE CIVILE DE ROUBAIX. — DÉCLARATION DE HABITATION DU 9 JANVIER. — Jules Bucourt, rue Vaucluson, court Valentin, 2. — Jeanne Parent, rue de la Vigne, court Damerval, 1. — Marie Peimann, rue du Coq François, 10. — Pierre Peimann, rue Jacquart, court du gât, 10. — Palmyre Dusollier, chemin des Contrevents, maison Lessenne, 15. — Cyr Librard, rue du Montenay, court Outi-Hul, 1. — Camille Demoulin, rue Denizie, 23.

DÉCLARATIONS DU DÉCÈS DU 9 JANVIER. — François Sacré, 81 ans, serrurier, rue Lacroix, 4. — François Meppenot, 29 ans, tailleur d'habits, rue Lacroix, 23. — Désiré Jossenard, 8 mois, rue de la Clef, 8. — Mariage du 9. — Jules Poppe, employé de commerce et Marie Bœu, piégière.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amisanissons de la famille DELCROIX-BERGERON, qui, par oublie, n'auraient pas reçu de faire-part du décès de Dame Josaphine BERGERON, veuve de Monsieur Jacques DELCROIX, décédé à Roubaix, le 9 janvier 1884, dans sa 81^e année, sont pris de faire-part, le présent avis commun en tenançons de bien volontiers aux Convivs et Sainte Eulalie, qui auront lieu le vendredi 11 janvier, à 8 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur à Roubaix. — L'assassinée à la maison mortuaire, rue de l'Abattoir.

LETTERS MORTUAIRES ET D'OBITS

INFERMIER ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le Journal de Roubaix (Grande édition) dans le Petit Journal de Roubaix et dans la Gazzette de l'ourcier.

BELGIQUE

LUNEVILLE. — On nous écrit de Rouen, le 7 janvier :

Hier, on a arrêté un marin allemand que les douaniers avaient surpris, descendant à terre, avec une provision de denrées de contrebande dont il se disposait à tirer bon profit. Ce premier accident ne fut pas du goût du marin allemand qui se mit, dans la langue de ses pères, à injurier les agents de l'autorité française. Et nous ne comprenons pas les coups de poing et de pied administrés par la contrebande aux malheureux douaniers qui paraissent néanmoins à s'en rendre maîtres, avec beaucoup de mal.

Conduit au parquet, où il subit un interrogatoire sommaire, notre homme fut dirigé vers la maison d'arrêt, où il arrivait sur le coup de midi. Toute l'après-midi, il fut d'une douceur et d'une délicatesse parfaite.

Dans la soirée, notre Teuton essaya de s'évader ; mais il fut ramené à la prison et gardé à vue. Le parquet a commencé une instruction.

UNE CRUTE EFFROYABLE. — Les enfants de l'école communale de Saint-Vincent-du-Fort, s'amusaient, il y a quelques jours, à patiner, pendant une récréation, dans un pré voisin de la

maison d'école, lorsque l'un d'eux, le jeune Fabre, âgé de onze ans, n'étant imprudemment avancé vers l'extrémité du pré, glissa et disparut dans un précipice profond de cent soixante-dix mètres.

Vainement ses mains cherchèrent à s'accrocher aux roches et aux accidents des roches, il continua à rouler et disparut aux yeux de ses camarades.

Aux cris poussés par ces derniers, le maître d'école, M. Bérard, accourut et n'hésita pas à se faire descendre dans le précipice à l'aide de cordes pour venir à bout de l'adolescent.

On voit que le premier magistrat de Luigny ne réussit guère dans ses entreprises haineuses contre le vicaire.

Je vous laisse à penser combien cet infortuné maître est décu.

Puisse cette leçon profiter à ses collègues des autres communes belges.

HERSEUX. — Un enfant de deux ans et demi, a été trouvé noyé, hier après-midi, dans le fossé qui entoure la ferme de son père, M. D'halluin, au hameau de Bornemont, à Herseux. Le pauvre petit y était accidentellement tombé.

TIRLEMONT. — On écrit à l'« Etoile Belge » que cette ville vient d'être le théâtre d'un événement des plus émouvants : La femme d'un garde-barrière du chemin de fer de Moli à Tirlemont a été trouvée dans sa cabine, assassinée par un coup de feu.

Quelques mètres de la cabine, on a découvert, sur la voie, le cadavre affreusement mutilé du mari, l'auteur présumé du crime. La femme X... allait peut-être faire le jour à un cinquième enfant.

UN MACHINISTE FOU FURIOS. — Il vous est certainement arrivé, étant en chemin de fer, de vous demander ce qu'il adviendrait si le machiniste était frappé de folie. Le fait vient de se produire ce matin sur la ligne de Brest. Le machiniste du train qui doit arriver à Paris à quatre heures cinquante, ayant été pris d'accès d'aliénation mentale, a arrêté sa machine. A ce moment il fait encore nuit. On devine l'affolement des voyageurs qui, réveillés en sursaut, craignaient une collision sur la ligne. Fort heureusement l'arrêt s'est effectué presque sans secousse. Personne ne fut blessé. Le chauffeur et le conducteur du train firent d'abord les signaux réglementaires, afin de prévenir tout accident sur la ligne, puis ils s'occupèrent de faire manœuvrer la machine, mais le malheureux fou leur opposa une résistance désespérée.

On est parvenu enfin à se rendre maître de cet aléa, et la locomotive fut mise en mouvement avec beaucoup de précaution. De cette façon, l'on a pu gagner la station voisine. Là, un autre machiniste s'est chargé de conduire la machine et l'on est arrivé ainsi à Paris, malgré deux heures de retard.

VOIR LAORTANTS A PERPIGNAN. — Il vient d'être découvert dans notre ville un vol considérable commis au préjudice des magasins militaires. Des détournements remontent à une date déjà assez ancienne. Le rédacteur, négociant bien considéré, a été arrêté. La perquisition opérée chez lui a amené la découverte d'un assez grand nombre de pièces de drap militaire, de galons, de couvertures, d'effets de grand et de petit équipement.

L'individu arrêté est un sieur Vergé, chapelier demeurant rue de l'Argenterie. Il est accusé de vol nombreux et fort importants, — commis soit dans les magasins d'équipement militaire de Perpignan, soit à la gare, — d'effets destinés à ces magasins.

Ces jours derniers, un détournement considérable aurait été opéré sur un envoi fait de Narbonne par le dépôt du 100^e de ligne, à la portion congrue, est séparé de son mari. D'après le jugement, l'enfant devait être confié au père ; mais la grande mère, sans autorisation, prit le petit garçon avec elle et vint se réfugier à Paris. C'est alors que le père fit prescrire des recherches. Ayant découvert la retraite de sa belle-mère, il alla trouver M. Aubépin, président de la cour, et obtint une ordonnance de référé que M. Noury de Mauny, commissaire de police, fut chargé de mettre à exécution.

— Un journal de Paris publie le récit d'une violation de domicile qui aurait été opérée avec une brutalité révoltante par des policiers allemands, aidés de policiers français. Voici la vérité sur ce fait.

M. Ladislas Wreszinski, demeurant, 16, avenue Carnot, avait dernièrement donné l'hospitalité à une femme allemande, arrivant d'Allemagne, accompagnée d'un tout jeune enfant, son petit-fils.

Cette personne est la mère d'une jeune dame qui, en vertu d'un jugement du tribunal de Colognes, est séparée de son mari. D'après le jugement, l'enfant devait être confié au père ; mais la grande mère, sans autorisation, prit le petit garçon avec elle et vint se réfugier à Paris. C'est alors que le père fit prescrire des recherches. Ayant découvert la retraite de sa belle-mère, il alla trouver M. Aubépin, président de la cour, et obtint une ordonnance de référé que M. Noury de Mauny, commissaire de police, fut chargé de mettre à exécution.

— Un journal de Paris publie le récit d'une violation de domicile qui aurait été opérée avec une brutalité révoltante par des policiers allemands, aidés de policiers français. Voici la vérité sur ce fait.

Un individu arrêté est un sieur Vergé, chapelier demeurant rue de l'Argenterie. Il est accusé de vol nombreux et fort importants, — commis soit dans les magasins d'équipement militaire de Perpignan, soit à la gare, — d'effets destinés à ces magasins.

Ces jours derniers, un détournement considérable aurait été opéré sur un envoi fait de Narbonne par le dépôt du 100^e de ligne, à la portion congrue, est séparé de son mari. D'après le jugement, l'enfant devait être confié au père ; mais la grande mère, sans autorisation, prit le petit garçon avec elle et vint se réfugier à Paris. C'est alors que le père fit prescrire des recherches. Ayant découvert la retraite de sa belle-mère, il alla trouver M. Aubépin, président de la cour, et obtint une ordonnance de référé que M. Noury de Mauny, commissaire de police, fut chargé de mettre à exécution.

— Un journal de Paris publie le récit d'une violation de domicile qui aurait été opérée avec une brutalité révoltante par des policiers allemands, aidés de policiers français. Voici la vérité sur ce fait.

UN FAIT CONSTATÉ. — Par les Pilotes Suisses, on obtient un succès prodigieux et incontestable dans toutes les manifestations de l'aviation. Les détournements remontent à une date déjà assez ancienne. Le rédacteur, négociant bien considéré, a été arrêté. La perquisition opérée chez lui a amené la découverte d'un assez grand nombre de pièces de drap militaire, de galons, de couvertures, d'effets de grand et de petit équipement.

— Un journal de Paris publie le récit d'une violation de domicile qui aurait été opérée avec une brutalité révoltante par des policiers allemands, aidés de policiers français. Voici la vérité sur ce fait.

UN FAIT CONSTATÉ. — Par les Pilotes Suisses, on obtient un succès prodigieux et incontestable dans toutes les manifestations de l'aviation. Les détournements remontent à une date déjà assez ancienne. Le rédacteur, négociant bien considéré, a été arrêté. La perquisition opérée chez lui a amené la découverte d'un assez grand nombre de pièces de drap militaire, de galons, de couvertures, d'effets de grand et de petit équipement.

— Un journal de Paris publie le récit d'une violation de domicile qui aurait été opérée avec une brutalité révoltante par des policiers allemands, aidés de policiers français. Voici la vérité sur ce fait.

UN FAIT CONSTATÉ. — Par les Pilotes Suisses, on obtient un succès prodigieux et incontestable dans toutes les manifestations de l'aviation. Les détournements remontent à une date déjà assez ancienne. Le rédacteur, négociant bien considéré, a été arrêté. La perquisition opérée chez lui a amené la découverte d'un assez grand nombre de pièces de drap militaire, de galons, de couvertures, d'effets de grand et de petit équipement.

— Un journal de Paris publie le récit d'une violation de domicile qui aurait été opérée avec une brutalité révoltante par des policiers allemands, aidés de policiers français. Voici la vérité sur ce fait.

UN FAIT CONSTATÉ. — Par les Pilotes Suisses, on obtient un succès prodigieux et incontestable dans toutes les manifestations de l'aviation. Les détournements remontent à une date déjà assez ancienne. Le rédacteur, négociant bien considéré, a été arrêté. La perquisition opérée chez lui a amené la découverte d'un assez grand nombre de pièces de drap militaire, de galons, de couvertures, d'effets de grand et de petit équipement.

— Un journal de Paris publie le récit d'une violation de domicile qui aurait été opérée avec une brutalité révoltante par des policiers allemands, aidés de policiers français. Voici la vérité sur ce fait.

UN FAIT CONSTATÉ. — Par les Pilotes Suisses, on obtient un succès prodigieux et incontestable dans toutes les manifestations de l'aviation. Les détournements remontent à une date déjà assez ancienne. Le rédacteur, négociant bien considéré, a été arrêté. La perquisition opérée chez lui a amené la découverte d'un assez grand nombre de pièces de drap militaire, de galons, de couvertures, d'effets de grand et de petit équipement.

— Un journal de Paris publie le récit d'une violation de domicile qui aurait été opérée avec une brutalité révoltante par des policiers allemands, aidés de policiers français. Voici la vérité sur ce fait.

UN FAIT CONSTATÉ. — Par les Pilotes Suisses, on obtient un succès prodigieux et incontestable dans toutes les manifestations de l'aviation. Les détournements remontent à une date déjà assez ancienne. Le rédacteur, négociant bien considéré, a été arrêté. La perquisition opérée chez lui a amené la découverte d'un assez grand nombre de pièces de drap militaire, de galons, de couvertures, d'effets de grand et de petit équipement.

— Un journal de Paris publie le récit d'une violation de domicile qui aurait été opérée avec une brutalité révoltante par des policiers allemands, aidés de policiers français. Voici la vérité sur ce fait.

UN FAIT CONSTATÉ. — Par les Pilotes Suisses, on obtient un succès prodigieux et incontestable dans toutes les manifestations de l'aviation. Les détournements remontent à une date déjà assez ancienne. Le rédacteur, négociant bien considéré, a été arrêté. La perquisition opérée chez lui a amené la découverte d'un assez grand nombre de pièces de drap militaire, de galons, de couvertures, d'effets de grand et de petit équipement.

— Un journal de Paris publie le récit d'une violation de domicile qui aurait été opérée avec une brutalité révoltante par des policiers allemands, aidés de policiers français. Voici la vérité sur ce fait.

UN FAIT CONSTATÉ. — Par les Pilotes Suisses, on obtient un succès prodigieux et incontestable dans toutes les manifestations de l'aviation. Les détournements remontent à une date déjà assez ancienne. Le rédacteur, négociant bien considéré, a été arrêté. La perquisition opérée chez lui a amené la découverte d'un assez grand nombre de pièces de drap militaire, de galons, de couvertures, d'effets de grand et de petit équipement.

— Un journal de Paris publie le récit d'une violation de domicile qui aurait été opérée avec une brutalité révoltante par des policiers allemands, aidés de policiers français. Voici la vérité sur ce fait.

UN FAIT CONSTATÉ. — Par les Pilotes Suisses, on obtient un succès prodigieux et incontestable dans toutes les manifestations de l'aviation. Les détournements remontent à une date déjà assez ancienne. Le rédacteur, négociant bien considéré, a été arrêté. La perquisition opérée chez lui a amené la découverte d'un assez grand nombre de pièces de drap militaire, de galons, de couvertures, d'effets de grand et de petit équipement.

— Un journal de Paris publie le récit d'une violation de domicile qui aurait été opérée avec une brutalité révoltante par des policiers allemands, aidés de policiers français. Voici la vérité sur ce fait.

UN FAIT CONSTATÉ. — Par les Pilotes Suisses, on obtient un succès prodigieux et incontestable dans toutes les manifestations de l'aviation. Les détournements remontent à une date déjà assez ancienne. Le rédacteur, négociant bien considéré, a été arrêté. La perquisition opérée chez lui a amené la découverte d'un assez grand nombre de pièces de drap militaire, de galons, de couvertures, d'effets de grand et de petit équipement.

— Un journal de Paris